

ZONE BLEUE STATIONNEMENT

QU'EST-CE QU'UNE ZONE BLEUE ?

Une zone bleue est un stationnement réglementé dont l'objectif est de favoriser la rotation des véhicules en faisant **le choix de conserver un parking gratuit**. Elle permet à un plus grand nombre de personnes d'accéder plus facilement aux services et commerces de proximité et de fluidifier la circulation en réduisant le phénomène de stationnement en double-file.

En dehors de la plage-horaire réglementée, les places sont à la libre disposition des riverains.

Les zones bleues sont matérialisées par un marquage bleu au sol et un panneau de signalisation à proximité des zones.

Ramonville dispose au total de 1 600 places de parking, toutes gratuites.

MODE D'EMPLOI

En zone bleue, le stationnement est gratuit mais limité à 1h30.

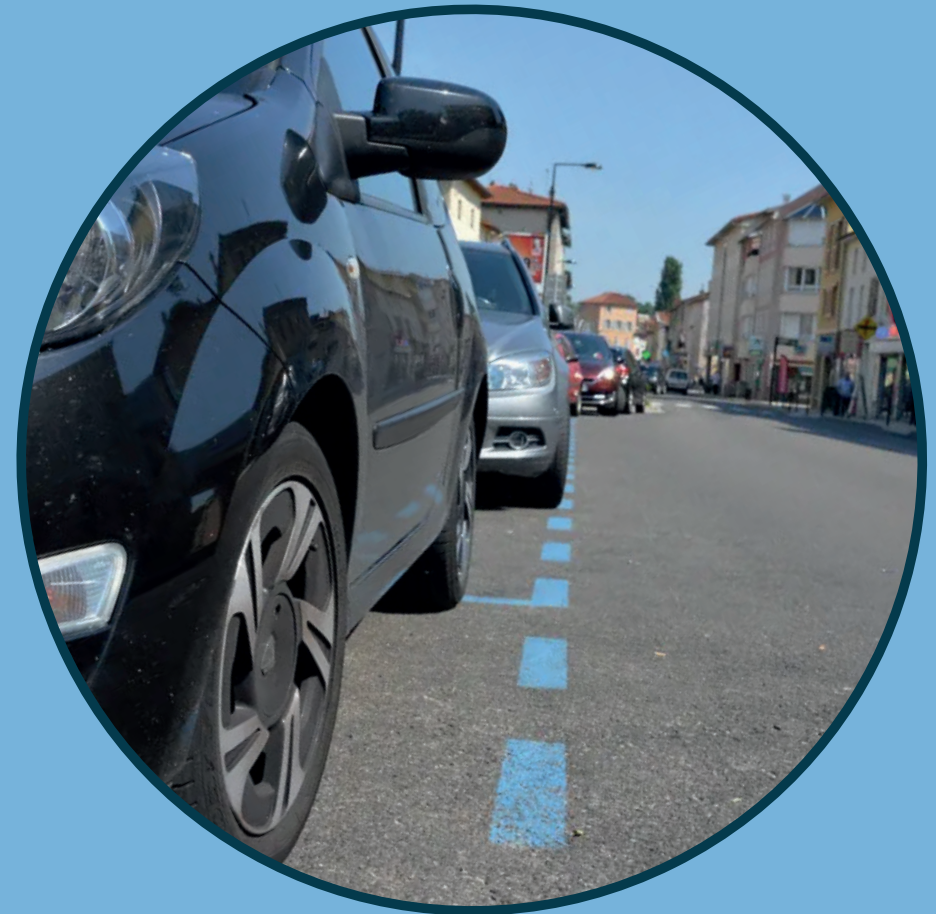
Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 19 h

Le samedi : 8 h 30 - 12 h 30

En dehors de ces plages horaires, les dimanches et les jours fériés: le stationnement est libre.

- Indiquer l'heure d'arrivée sur le disque
- Le placer sur le tableau de bord de façon bien visible.

Il est interdit de modifier l'heure d'arrivée sans avoir changé le véhicule de place.



+ D'INFOS RAMONVILLE.FR


Ramonville
Saint-Agne

ZONES BLEUES

231 PLACES

DE STATIONNEMENT

- **A** : av. Germaine-Tillion : 21
- **B** : av. Flora-Tristan (écoquartier du Midi) : 10
- **C** : Secteur av. Tolosane 120 places :
 - av. Tolosane : 85
 - ch. Pouciquot : 4
 - rue des Cigognes : 17
 - rue de l'église : 9
 - rue Baudelaire : 2
 - av. des Croisés : 3
- **D** : pl. Pablo-Picasso : 9
- **E** : av. du 8 Mai 45 : 35
- **F** : pl. Charles-de-Gaulle : 16
- **G** : pl. Marnac : 20

